

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
M. Remiller-----
ARTICLE 24

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« deux semaines ou deux périodes maximales d'une semaine »

les mots :

« trois semaines ou deux périodes maximales de trois semaines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une plus grande fluidité et une meilleure gestion des stocks des commerçants. Le consommateur pourra bénéficier plus souvent d'offres promotionnelles en dehors des périodes de soldes fixées par décret.